**LA CHARTE du COUREUR du C.L.S 32**

L’Association «**Courir à Lombez et Samatan** » est une Association Loi 1901 créée en 2020.

**Objectifs.**

Elle a pour but, dans le cadre de la Course Hors Stade, de permettre à toute personne (sans  distinction d’âge, de couleur de peau ou d’idée) la pratique de la course à pied dans un esprit  de détente, de bonne humeur et surtout dans le respect du niveau de chacun.

**La Structure Interne.**

 L’Association est constituée d’un président, d’un vice-president, d’un secrétaire général , d’un trésorier ainsi que d’un chargé de  communication. Les membres du bureau assurent le bon fonctionnement de la structure associative. Ils  prennent toutes décisions relatives au développement de cette dernière au cours de la saison,  et veillent à l’image du C.L.S 32.

**Adhésion et Inscriptions au C.L.S 32.**

L’association est ouverte aux personnes majeures, et mineures âgées de 16 à 18 ans. Le bulletin d’inscription dûment complété et signé, accompagné d’un certificat médical de moins de trois mois au jour de l’inscription  attestant « aucune contre indication à la pratique de la course à pied en entrainement et en compétition » et de l’autorisation parentale dûment complété et signé pour les 16-18ans. Le règlement de la cotisation à l’ordre du C.L.S 32.  Pour les inscriptions en cour d’année, aucun prorata de cotisation ne sera calculé. Aucun  remboursement de la cotisation ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

**Consignes de Sécurité** .

Pour les sorties effectuées sur la voie publique, les coureurs doivent impérativement respecter  les règles du code de la route (respect des passages piétons, feux de signalisation, course sur  la gauche de la chaussée à la queue leu leu…). Pour les sorties Nature (chemins, bois…), les  coureurs veillent au respect de l’environnement. Durant l’hiver, les entrainements de semaine se déroulant de nuit, les coureurs devront TOUS  être équipés d’une lampe frontale ou équivalent lumineux, ainsi que d’un équipement à bandes  réfléchissante (gilet jaune de voiture, brassards fluorescents, coupe vent à bandes  réfléchissantes,…)

**Entrainements.**

 Toute sortie s’effectue dans un esprit de respect et de convivialité.  Afin de respecter l’éthique première du club, les premiers doivent revenir sur les derniers, ce  qui favorisera pour eux des sorties plus longues et le maintien du rythme de course. Les sorties effectuées en dehors des horaires proposées par le Club restent sous l’entière  responsabilité de l’adhérent. L’Association ne pourra en aucun cas être responsable d’un  quelconque incident ou accident survenu durant celles­-ci. Elle ne pourra non plus être tenue  responsable du comportement d’un adhérent occasionnant un incident ou accident seul ou  avec un tiers lors des entrainements, des compétitions.

**Les Droits.**

D’acheter où pas et de porter où pas  le maillot du club aux entrainements et en course. Décider de ne plus courir avec le club. Courir juste pour le plaisir et non pour le dépassement de soi. Participer ou non à des courses ou trails. De proposer des sorties et des évènements. Prendre la parole lors des réunions collectives. Donner vôtre avis avec respect et tact. Apporter des conseils liés à la pratique de la course. Choisir le nombre de sorties par semaine.

**Les Devoirs.**

Payer votre cotisation annuelle. Respecter les différences de niveaux de chacun. Revenir chercher régulièrement les derniers. Respecter les règles établies par la Charte. Respecter et être ponctuel lors des entrainements et des sorties extérieures.  Etre attentif à l’esprit de partage, de soutien et d’assistance envers les camarades du club sur les  entrainements et courses. Respecter le matériel mis à disposition aux adhérents. Respecter les consignes de sécurité lors des entrainements et courses. Accepter les différences quelles qu’elles soient. Rester positif, venir avec la bonne humeur, prendre du plaisir. Etre équipé d’une tenue adéquate. Etre présent aux réunions collectives (Assemblée Générale, Réunions de Préparations et  d’Informations).

 **Le bureau.**